

Management sectoriel

RNCP24209 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	120, 315
Code(s) ROME	J1502, K2103, K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours-type :

management des établissements de santé (MES) -

Management des organisations soignantes (MOS) -

Qualité, risque, innovation (QRI)

parcours Management des établissements de santé [MES]: direction d'établissement ou de service, , gestion d'établissements de santé et d'établissements ou de services médico-sociaux,...).

Le parcours Management des organisations soignantes [MOS] :encadrement supérieur dans la fonction soins. Le master s'entend à former des professionnels en mesure de coordonner l'action des personnels paramédicaux, à l'interface entre le projet de soins et les responsabilités de gestion intégrant à la fois des savoir-faire « politiques » et/ou « stratégiques » au regard de l'évolution de la Gouvernance hospitalière.

Le parcours Qualité, Risque, Innovation [QRI] : pilotage de la qualité en établissement de santé.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Parcours MES : Être capable de participer à l'élaboration du projet et de la stratégie d'établissements, contribuer à l'élaboration d'une politique dans les différents domaines de la gestion des établissements, être capable de valoriser l'activité des professionnels de santé tout en respectant les impératifs de gestion.

Parcours MOS : Réaliser la coordination des activités soignantes avec le ou les responsables médicaux, répartir les ressources, élaborer et mettre en œuvre un projet de soins en cohérence avec le projet médical, en suivre l'exécution et les résultats, être capable de valoriser l'activité des professionnels de santé tout en respectant les impératifs de gestion.

Parcours QRI : Savoir mener un audit de conformité et un audit d'efficience, procéder une analyse de risques et conduire et mettre en œuvre une politique qualité et de gestion des risques, être capable de valoriser l'activité des professionnels de santé tout en respectant les impératifs de gestion.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout établissement privé ou public dans le secteur de la santé (Hôpitaux, cliniques, Ephad...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur / Directrice d'établissement privé ou public de santé;
Directeur des soins;
Directeur de la qualité;
Cadre administratif dans un établissement de santé;
Cadre supérieure de santé;
Cadre de pôle;
Cadre de santé.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les directives européennes en matière de santé publique, de circulation des professionnels, de temps de travail et de concurrence.

La loi du 31 juillet 1991, l'ordonnance du 24 avril 1996, la loi du 2 janvier 2002, l'ordonnance du 2 mai 2005, la loi du 21 juillet 2009.

La réglementation et les préconisations établies par l'HAS et les agences sanitaires.

Les règlements relatifs aux entreprises de secteurs sensibles avec obligation de démarches qualité, sécurité environnement, selon référentiels internationaux (ISO 9000, 14000, OHSAS 18001...) ou sectoriels (ISO 9100...).

Le Document Unique, la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE), et les documents de référence internationaux (Agenda 21, etc.).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 597
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13250

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iae-effel.fr>

<http://montsouris.u-pec.fr>

UPEC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24209/>